

2018 DU 132 Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) – Rectification des objectifs poursuivis

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Vous avez voté lors du conseil de Paris des 20, 21 et 22 Mars 2018 une délibération relative au lancement du projet urbain Maine-Montparnasse. Elle avait notamment pour objet d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable. Les amendements respectivement déposés par Nicolas Bonnet Ouladj, Hervé Bégué et les élu.e.s du Groupe communiste front de gauche (A222), et par Eric Azière et les élus du Groupe UDI-Modem (A223) (eux-mêmes amendés) visaient l'exposé des motifs du projet de délibération et non la délibération en tant que telle. Il s'avère donc nécessaire de régulariser cette erreur matérielle et d'approuver ces objectifs complémentaires.

*

Les objectifs poursuivis pour l'opération d'aménagement

Conformément aux amendements précités, sont ajoutés aux objectifs poursuivis approuvés par la délibération 2018 DU 102-1, les éléments suivants :

- Renforcer l'attractivité artisanale et industrielle du quartier ;
- Diversifier l'attractivité culturelle déjà importante du quartier ;
- « notamment un espace de logistique urbaine répondant aux caractéristiques du quartier » après : Valoriser les sous-sols en y installant des programmes au service du projet urbain et d'une ville attractive, durable et résiliente

Les objectifs poursuivis sont ainsi les suivants :

- Renforcer l'urbanité du site et réaliser un quartier mixte d'activités économiques, de logements dont les logements sociaux et équipements d'intérêt général;
- Renforcer la lisibilité et améliorer l'accès aux différents programmes : la gare, la Tour Montparnasse, la Tour CIT, le centre sportif Armand Massard, les commerces et bureaux ;
- Accompagner les métamorphoses des tours Montparnasse et CIT portées par leurs copropriétaires respectifs, en insérant les pieds de tours dans la ville et en adaptant les espaces extérieurs aux nouveaux flux et usages ;

- Dynamiser l'activité commerciale en pacifiant la traversée depuis la rue de Rennes, en développant des commerces sur rue et une offre cohérente pour un quartier, qui va par ailleurs voir se créer de nouvelles surfaces dans la gare et l'ensemble immobilier Gaîté Vandamme ;
- Renforcer l'attractivité artisanale et industrielle du quartier ;
- Diversifier l'attractivité culturelle déjà importante du quartier ;
- Valoriser les sous-sols en y installant des programmes au service du projet urbain et d'une ville attractive, durable et résiliente, notamment un espace de logistique urbaine répondant aux caractéristiques du quartier
- Améliorer l'accès au jardin Atlantique, aux différents programmes et équipements sur dalle en étudiant notamment la restructuration des circulations verticales existantes ;
- Equilibrer flux et usages, et améliorer les échanges intermodaux pour un meilleur fonctionnement du quartier avec la gare :
 - proposer un espace public à l'échelle du piéton ;
 - améliorer les circulations douces et le confort des usagers ;
 - créer de nouvelles continuités piétonnes entre la rue de Rennes et la gare, et entre l'Est et l'Ouest ;
 - requalifier les espaces publics périphériques ;
 - créer des itinéraires cyclables de qualité ;
 - réduire la place de la circulation automobile, en étudiant notamment les conditions de fermeture du tunnel routier du Maine ;
 - soutenir l'intermodalité avec les modes actifs et les mobilités innovantes ;
- Développer la végétalisation et assurer la continuité de la trame verte qui va se développer dans le 15^{ème} arrondissement avec la réalisation d'une promenade sur les boulevards entre la Seine et Montparnasse, et qui existe aujourd'hui dans le 14^{ème} sur le boulevard Edgard Quinet et au travers des espaces verts le long des voies ferrées.

**

Je vous propose donc d'approuver les compléments aux objectifs poursuivis en vue du lancement du projet urbain Maine-Montparnasse.

La Maire de Paris